

Conseil Municipal du 22 mai 2025 - 20 h 30 à la mairie

## PROCES-VERBAL DE SEANCE

Le conseil municipal, a été légalement convoqué le 15 mai 2025, en application du Code Général des Collectivités Territoriales. Il s'est réuni sous la présidence d'André ANDRZEJEWSKI, maire de Padirac, le 22 mai 2025.

**Étaient présents**, conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales relatif au quorum :

ANDRZEJEWSKI André : maire.

JOURDANA Marion, LESCALE Cyril : adjoints au Maire.

BARBIE Marie-Élisabeth, DELFAURE Patrick, JANSEN Josine, KOHLMAN Maxime, RICHARD Thierry, RODRIGUEZ Grégory : conseillers municipaux.

**Était représentée** : LOBRY Alain : adjoint au Maire qui a transmis un pouvoir à BARBIE Marie-Élisabeth.

SALVAN Sabrina qui a transmis un pouvoir à KOHLMAN Maxime.

**Votants** : 9+2 = 11

**Secrétaire de de séance**: JOURDANA Mariona été cooptée à l'unanimité des présents.

### A : ORDRE DU JOUR

- **Désignation du secrétaire de séance.**
- **Adoption de l'ordre du jour.**
- **Approbation du PV du 10 avril 2025.**
- **Article L2122-22 du CodeGénéral des Collectivités Territoriales.**

### B : APPROBATIONS

**Approbation de l'ordre du jour**: Le Maire a confirmé l'ordre du jour initial communiqué avec la convocation du 15 mai 2025 :

1. Adressage : modification de la délibération 2025-018
2. Transfert de compétence de l'assainissement collectif au SMLS
3. La décision à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrit par le CDG 46
4. Demandes de subvention
5. Adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Lot)
6. Adhésion à Quercy Energies
7. Questions diverses.

Cet ordre du jour a été approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2025 a été approuvé à l'unanimité.

### C : DEBATS

#### 1. Adressage

**Rapporteur** : préparation du dossier par Lobry Alain, premier adjoint et vice-président du comité consultatif communal, exposé par Monsieur le maire.

La base de données des adresses locales a été actualisée pour la rendre homogène avec le ressenti des habitants.

Ainsi, la route du Ratier a été confirmée en lieu et place de l'ancienne dénomination (route de Ratayrol). La route de la Carrière a été créée de même que l'impasse de Lamaresque.

Il a été confirmé que seules les voies comportant des habitations porteraient un intitulé et des plaques de rues seraient apposées sur des poteaux.

Ces dispositions ont été validées à l'unanimité des participants et représentés.

Une réunion de synthèse avant passation de la commande est prévue par le comité consultatif communal.

NB : il a été remarqué que la certification de la BAL avait déjà produit des effets puisque un défibrillateur mis en œuvre par la société exploitant le site a été répertorié par un visiteur.

## 2. Transfert de compétence assainissement collectif

Rapporteur : le Maire

La commission communale assainissement n'ayant pu se réunir, l'inventaire du matériel à transférer au SMLS n'a pas pu être établi.

Il a été prévu par les membres de la commission établir l'inventaire de la mise à disposition des biens transférés au syndicat mixte Limargue Segala. Il a également été rappelé que le résultat du budget annexe assainissement devait être réincorporé dans le budget général de la commune avant que la commission assainissement ne décide de réaffecter une partie du résultat de ce budget pour transfert au SMLS.

Une intervention a été organisée entre le bourg et la lagune où il apparaît une légère contre-pente ce qui favorise des colmatages lors de la saison estivale en présence d'un effectif plus important à l'hôtel La Charmille. Il y aurait également un désalignement à une jonction de canalisations avec pénétration de gravier du remblai.

Il a été précisé par le maire que les obligations d'entretien et de maintenance des systèmes d'assainissement collectif de la commune, avaient été honorées en temps et en heure, sans aucune charge financière complémentaire pour l'EPCI SMLS. Il est ainsi apparu que le curage de la lagune du Bourg a été opéré et financé entièrement à la charge de la commune qui ne laisse aucune charge d'emprunt ni d'été couvert à l'EPCI SMLS.

La commune de Padirac n'envisage donc pas de transférer des sommes importantes à destination du SMLS. À titre d'information la commune de Teyssieu a transféré sa compétence avec une dette de 86 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris :

- acte de la nécessité de lister du matériel à transférer : délibération remise à une date ultérieure
- acte de l'absence de réserve au transfert de l'assainissement collectif la commune de Teyssieu par le SMLS : résultat du vote : **accord à l'unanimité**

## 3. Convention de participation pour le risque prévoyance

Rapporteur : le Maire

Il a été précisé que les centres de gestions dont le centre de gestion du Lot CDG 46 ont conclu des conventions de participation pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, afin de couvrir lors des agents, au titre de la protection sociale complémentaire.

Le CDG 46 a contracté avec un courtier et un assureur, COLLECTETEAM –ALLIANZ pour une durée de six ans.

Il était précisé qu'il revenait maintenant au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion à cette convention de participation proposée par CDG 46.

Il est rappelé que les agents auront le choix d'adhérer ou non à ce contrat prévoyance.

Après en avoir délibéré, la commune entend prendre contact avec CDG 46, pour mettre à sa charge une cotisation de 20 €/mois/agent pour la PCS/protection complémentaire sociale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et envisage de prendre la même cotisation de 20 € pour la protection complémentaire santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Résultats du vote : Pour PCS à 20 €/mois/agent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 = **unanimité**

## 4. Demandes de subvention

4.1. **Subvention exceptionnelle Le championnat de France UNSS rugby féminin collège de la garenne à Gramat** : après avoir délibéré le conseil municipal de Padirac a attribué une subvention de 100 €, à **l'unanimité**

4.2. **Subvention à la « France en bleu », fibromyalgie** : après en avoir délibéré, le conseil municipal de Padirac lui a attribué une subvention de 100 €, à **l'unanimité**.

- 4.3. **Subvention aux sapeurs-pompiers humanitaires GSCF( Mayotte et Ukraine).** Le maire a proposé une subvention de 200 €. Après en avoir été libéré le conseil municipal a refusé la demande de subvention par **10 voix contre et une voix pour.**
- 4.4. **Association Recycl'Eco de Gramat :** après avoir délibéré, le conseil municipal de Padirac attribuait une subvention de 200 € à **l'unanimité**
- 4.5. **Subvention Bleuets de France :** après l'exposé du maire relatif à la création de l'Œuvre nationale du Bleuets de France, reconnue d'utilité publique, le conseil municipal de Padirac a voté à **l'unanimité** une subvention de 300 € dont 50€ pour l'achat de 50 insignes Bleuets de France à destination des conseillers participant aux cérémonies de commémoration.

## 5. Adhésions

### 5.1 CAUE

Rapporteur : Monsieur le maire

Compte tenu des objectifs de la commune de procéder à la renaturation / requalification des parkings de l'agglomération du Gouffre-commune de Padirac, il apparaît utile de prendre le conseil du CAUE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Padirac a confirmé en maire de prendre attache avec le sel, et de régler la cotisation d'un montant de 80 €.

Résultats Du Vote : Pour à **l'unanimité.**

### 5.2 Quercy énergies

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a refusé de souscrire à une adhésion auprès de Quercy énergies.

Résultats du vote : **contre = 10, Pour = 1, voix AA**

## 6. Questions diverses

Ont été abordés les points suivants:

- ✓ achat défibrillateur automatique externe
- ✓ travaux de construction d'une rambarde sur le parking de la mairie: en régie
- ✓ travaux de réfection de revêtement du parking de la mairie : en régie
- ✓ achat d'un micro-ordinateur : configuré par CDG 46
- ✓ remplacement des extincteurs qui doivent faire l'objet de remplacement
- ✓ recensement des archives communales : devis obtenus intervention prévu 2026
- ✓ devis de réfection des installations électriques de l'église : synthèse à opérer
- ✓ réhabilitation mare de Sayssac : en cours en relation avec Cauvaldor
- ✓ analyse des logiciels fournis par ANCT : affaire
- ✓ horodateurs : à mettre en place
- ✓ marché estival : 30 commerçants, on refuse des candidats
- ✓ vidéo surveillance agglomération Gouffre-Commune de Padirac : conformité
- ✓ construction hangar avec toitures photovoltaïques au Teulié
- ✓ nouvelles modalités d'élection pour 2026 : point à réaliser
- ✓ chemin de forge commun avec Miers mise en place de limitation de circulation de véhicules
- ✓ clôtures enquête publique ruelle dans le Bourg
- ✓ poursuite procédure voie communale 105 par SESP en Cour de cassation
- ✓ PCS : création commission , pour qui, avec quels moyens, délai ?
- ✓ installation d'un cirque le 9 août 2025 : refus car aucun terrain disponible

- ✓ borne de recharge pour véhicules électriques : à étudier avec la fédération départementale TE46
- ✓ cimetière : gestion des emplacements à approfondir avec les familles et l'entreprise de pompes funèbres
- ✓ présentation rénovaldor proposée par la CC Cauvaldor: des flyers sont disponibles en secrétariat de mairie
- ✓ l'association de chasseurs a consulté le service urbanisme de Cauvaldor. Elle a reçu un avis défavorable pour l'installation d'un local sur le terrain de l'ancienne décharge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h22.

Pour extrait conforme  
PADIRAC, le 22 mai 2025

Le maire,  
ANDRZEJEWSKI André

La secrétaire de séance  
JOURDANA MARION

